

L'agriculture et l'agroalimentaire en Pologne face au COVID

Résumé : La Pologne est un important producteur et exportateur agricole européen, dont certaines filières sont plus particulièrement touchées par les conséquences de la pandémie actuelle. Il n'y a pas de pénurie de produits alimentaires, en revanche la disponibilité des travailleurs saisonniers est un enjeu d'importance pour les prochaines récoltes. Côté distribution alimentaire, les mesures mises en place par les autorités, en particulier en début de crise, ont nécessité une nouvelle organisation et ont créé de nouvelles contraintes pour les distributeurs (limitation du nombre de client, gants...). Parmi les perspectives en sortie de crise, le e-commerce est principalement cité. Cependant, la sécheresse va également perturber les résultats du secteur en 2020.

1. Un ralentissement des exports qui pèse sur certaines filières, tout comme la baisse de la demande du secteur de la restauration hors foyer

La Pologne est le **15^{ème} exportateur mondial** de produits agricoles¹ en 2019 avec 30,8 Mds EUR (la France est 6^{ème} avec près de 64 Mds EUR) et la **3^{ème} balance commerciale agricole** de l'UE (12^{ème} mondiale) avec 10,2 Mds EUR (4^{ème} en UE, 16^{ème} mondiale pour la France avec 7,6 Mds EUR). **La crise actuelle impacte les échanges mondiaux, ce qui a des conséquences sur certaines filières agricoles polonaises.** La **fermeture des restaurants** et autres lieux de RHF² a également un impact sur les filières, même si on estime que 60% des restaurants peuvent livrer leurs produits, leur activité reste fortement limitée. Parmi les **secteurs les plus touchés**, on trouve :

- **La viande** : en particulier la viande de volaille (1^{er} producteur européen) et la viande bovine (2^{ème} exportateur européen), notamment suite à l'effondrement de leurs débouchés export et à la baisse d'activité de la RHF ;
- **Les végétaux à planter / les fleurs** : la baisse de la demande, notamment publique, occasionne des pertes importantes dans le secteur des plantes et des fleurs ;
- **Les produits laitiers** : la baisse de la demande entraîne une baisse de la collecte de lait et/ou une diminution des prix.

Les filières **viandes et produits laitiers** appellent leurs autorités à mettre en place de mesures de soutien, comme par exemple le **stockage temporaire**, le temps de laisser passer cette situation extraordinaire. Si la filière volaille est particulièrement fragilisée, elle espère de bons résultats en sortie de crise, étant une source de protéine accessible, notamment depuis la hausse importante des prix de la viande de porc. Les **vins et spiritueux**, dont une partie est importée, sont également affectés par la baisse de la demande, notamment les ventes d'alcool haut de gamme. Par conséquent, le secteur a publié différentes demandes pour soutenir son activité, comme par exemple la fin de l'interdiction des ventes par internet ou la possibilité de faire de la publicité pour tous les alcools.

¹ Codes douaniers 01 à 24. Les données présentées sont issues de Trade Map.

² Restauration hors foyer

A l'inverse, les **exportations de céréales** sont importantes, tirée par la hausse des prix et le change USD/PLN. A noter cependant la baisse de la demande en agrocarburant, qui a un impact négatif sur la filière colza.

2. Pas de pénuries de produits, mais inquiétudes quant à la main d'œuvre

Il n'y a pas de pénurie de produits, malgré différents messages alarmistes qui ont pu être relayés dans les médias, notamment en début de pandémie, lors des vagues d'achats de panique qui ont vidé les rayons. La **distribution** a dû faire face à une **nouvelle organisation** dans l'accueil des clients, avec la mise à disposition de gants et de gels hydro-alcoolique et surtout en début de crise, avec des limitations très fortes du nombre de clients en magasin (et la gestion des files d'attente) et des afflux inconstants, avec des pics de fréquentation.

Pas de pénurie non plus pour **l'alimentation animale** : la disponibilité des céréales, tout comme celle du soja importé du continent américain, reste assurée, malgré des inquiétudes sur les approvisionnements en soja en début de crise.

En revanche, la **disponibilité de la main d'œuvre étrangère**, en particulier ukrainienne, inquiète certains secteurs comme les fruits et légumes et pourrait avoir un impact sur les récoltes et sur les prix aux consommateurs. Ces entreprises pensent se tourner vers des saisonniers polonais, rendus disponibles par la réduction d'activité de certaines entreprises en Pologne, mais elles demandent toujours aux autorités polonaises de faciliter la venue des travailleurs étrangers.

3. Des pouvoirs publics qui ont dédié des mesures au secteur agricole, la transformation peut bénéficier du bouclier général

Des mesures ont été spécifiquement mises en place pour les **agriculteurs** : allocation maladie, facilité de déclarations dans le cadre de la PAC, étalement des paiements aux agences agricoles... En revanche, le reste du secteur n'a pas fait l'objet de soutiens spécifiques, hormis ceux prévus par le bouclier anti crise général. Côté européen, la Pologne a soutenu les demandes de mises en place de mesures de soutien de marché (stockage par exemple) et demande la possibilité d'utiliser son reliquat de crédit du FEADER³ pour soutenir ses producteurs.

*Commentaires : Le e-commerce avec livraison à domicile ou sous forme de « click and collect » pourrait être une piste d'avenir pour la distribution. Les magasins de **proximité** également, avec la nécessité de proposer une **large gamme de produits** (les consommateurs ne voudront probablement plus aller de magasins en magasins). Hormis le COVID, la **sécheresse** est perçue comme la plus sérieuse menace pour le secteur. Les réserves d'eau sont limitées en Pologne (capacité de rétention d'eau deux fois inférieures à la moyenne de l'UE) et les précipitations sont faibles depuis le début de l'année. La **peste porcine africaine** est un autre sujet d'importance, pour la filière porcine polonaise.*

³ Fonds européen agricole pour le développement rural – également appelé « deuxième pilier » de la Politique Agricole Commune